



Département de la SARTHE
Canton de Château-du-Loir
Commune de *THOIRE SUR DINAN*

| | |
|--------------------------|--------------|
| Date de la Convocation : | 20 mars 2023 |
| Membres en exercice : | 11 |
| Membres présents : | 08 |
| Procurations : | 02 |
| Votants : | 10 |
| Exprimés : | 10 |

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 24 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars dix-neuf heures, légalement convoqué en date du vingt mars deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Mesdames ; Bernadette HÉRISSON, Aurélie MANCELLIER, Émilie PICHON-LANOISELÉE, Nadège POILVILAIN.

Messieurs ; Jean-Marc COUREL, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

Absent(e)s représenté(e)s : Monsieur David BOIVIN donne pouvoir à Monsieur Gérard LENOIR.

Monsieur Michel ABRAHAM donne pouvoir à Monsieur Lucet GIVRAN.

Absente : Madame Sandra CADIEU.

Quorum atteint.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard LENOIR.

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée délibérante la raison de cette séance du conseil municipal en réunion extraordinaire. Le conseil municipal, entendu le Maire, à l'unanimité, reconnaît le caractère d'urgence de la réunion et Monsieur le Maire procède ainsi à l'examen de la seule question inscrite à l'ordre du jour.

Ordre du jour de la séance :

1. Marché à procédure adaptée - Aménagement cœur de village - Attribution des lots.

1. Marché à procédure adaptée - Aménagement cœur de village – attribution des lots – Délibération 2023-03-02-01

Dans le cadre du projet d'aménagement cœur de village, un marché de travaux selon la procédure adaptée, décomposé en deux lots, a été lancé le 10 février 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 13 mars 2023.

Ce marché est décomposé en 2 lots :

- **LOT 1** : Démolition

- **LOT 2** : VRD – Espaces verts

7 plis dématérialisés ont été réceptionnés.

Un travail de conformité administrative, d'analyse technique et de négociation d'ordre financier et technique, comme prévu dans le règlement de consultation, a été réalisé par le maître d'œuvre. Il a ainsi permis de déterminer l'offre la plus pertinente pour chacun des lots.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis mardi 20 mars à 17H30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Vu les articles L. 2123-1, L. 2131-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique,

Considérant que la commune souhaite réaliser les travaux de démolition, d'aménagement d'espace public et de voirie à l'intersection de la rue Gabriel Guyon et de la rue du Dinan,

Considérant qu'un marché en procédure adaptée a été publié le 10 février 2023,

Vu les offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres annexé,

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres,

Entendu l'exposé de monsieur LENOIR, 1^{er} adjoint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

➤ **D'attribuer** le marché aux entreprises suivantes :

- **LOT 1** : L'entreprise SAVATTIER pour un montant de 37 493.50€ HT

- **LOT 2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 204 000€ HT

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux dans le cadre de l'aménagement cœur de village ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Le marché est attribué pour un montant total de 241 493.50€ HT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Validation du présent procès-verbal par le Maire et le secrétaire de séance le 27/03/2023.

Approbation du présent procès-verbal lors de la séance du mardi 11 avril 2023 :

Observations :

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil Municipal le mardi 11 avril 2023 à 20h43.....

Date de la publication : le 13 avril 2023.

Signatures :

Le Maire,

Bruno BOULAY

Le secrétaire,

Gérard LENOIR

